

Initiatives ministérielles

retourne chez lui émettre les permis qu'il lui faut pour sortir sa quote-part, parce que chaque province à une flotille. Ce sont les provinces qui financent les flotilles; ce sont les provinces qui financent les usines de transformation. Or, ce lien est très important, à ce moment-là.

Pourquoi est-ce que je parle de tout ça aujourd'hui, toujours en rapport avec le projet de loi C-30, la préretraite à partir de 50 ans? J'avais toujours pensé que lorsque j'aurais les tempes grises un peu, que je serais un peu plus âgé, j'aurais de la valeur. Moi, ça me poigne aux tripes d'avoir à donner mon accord sur cette affaire-là, mais je veux que l'histoire s'en souvienne, que les gens n'aient pas à payer deux fois ce lourd tribut des erreurs de gestion que le gouvernement fédéral a commises.

Il y a aussi d'autres points qui pourraient être utilisés. Mes confrères en ont fait état lors de la deuxième lecture, mais on aimerait quand même préciser à nouveau le message suivant, à savoir que les gens qui seront à la préretraite, nous souhaitons que les normes administratives ne les empêcheront pas d'avoir des initiatives économiques. Si certains d'entre eux, après avoir mûri ou accepté le fait qu'ils sont à la retraite, décident de se lancer dans une deuxième carrière, que l'on ne les en empêche pas. Lorsque ces gens-là auront repris une vitesse de croisière, ils vont faire des déclarations d'impôt et l'État y retrouvera son change, comme on dit. Mais dans un premier temps, je suis encore obligé de dire, de façon à assurer le pain et le beurre sur la table de ces concitoyens, qu'ils soient au Québec, au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve, qu'il est important que ce projet de loi soit adopté.

Un autre point qui me chatouillait un peu—et j'ai posé quelques questions à des hauts fonctionnaires la semaine dernière et j'ai posé la question au ministre, peut-être qu'on recevra officiellement les réponses—était le problème suivant: Est-ce que les pêcheurs seront admissibles selon la même loi? Dans un document que j'ai, on fait état que, oui, les pêcheurs, selon l'esprit de la loi qu'on a aujourd'hui et selon l'esprit de la loi sur le redressement des pêches—et je ne me souviens pas exactement de l'autre grand terme—oui, les pêcheurs pourront être admissibles à ce type de programme de préretraite à partir de 50 ans. Cependant, je n'ai pas reçu de réponse ferme et claire, et je tiens pour témoin là-dedans, et je pense qu'un des collègues réformistes l'avait souligné lui aussi lors de la deuxième lecture, le rapport du vérificateur général qui mentionnait que, dans de tels projets de loi ou dans de tels déboursés d'argent, l'État se devait de venir chercher une motion précise à la Chambre pour avoir le droit de le dépenser et de l'offrir à la population.

Or, d'un côté, j'ai la version du vérificateur général et, d'un autre côté, j'ai la version des hauts fonctionnaires. Ce que je dis, c'est que je donne mon avis, premièrement, sur le texte tel qu'il est rédigé présentement et, deuxièmement, j'aimerais, bien sûr, que le ministère des Pêches et des Océans puisse administrer aussi un programme de préretraite pour les pêcheurs.

• (1305)

Je voulais amener cet angle relativement au problème suivant. Il reste beaucoup de travail à faire. Au niveau des offices de rationalisation de l'industrie, il y a quelques balbutiements, mais

ça n'a pas encore pris forme, on n'a pas vu les gens qui vont travailler là-dessus. Pourquoi est-ce que je parle de cela? Les programmes de préretraite pour les pêcheurs exigeront de lourdes discussions avec les provinces, je l'ai dit tout à l'heure, car ce sont les provinces qui ont financé les bateaux.

Comment Ottawa pourrait-il d'une main fournir une allocation de préretraite à un pêcheur, tandis que de l'autre main, la province refuserait, advenant le cas, la libération de la dette des bateaux? Cela serait incohérent. Je le rappelle, le ministre a mis 1,9 milliard de dollars sur la table; combien de cet argent servira à la préretraite? Je voudrais m'assurer que l'on n'en gaspillera pas même un dollar. J'espère que le ministre des Pêches et Océans s'entendra avec ses confrères provinciaux à ce sujet.

S'il n'y a point d'entente, je lui suggérerais que l'enveloppe budgétaire qui devrait y être attachée soit remise à la province pour qu'elle trouve un accord. Grosso modo, c'était les points que je désirais soulever. Quant aux points dont on n'a pas parlé—on a parlé du lourd tribut que représente ce programme de préretraite, le lourd tribut de l'expérience acquise dont on doit maintenant se priver—mais on n'a pas beaucoup entendu parler de la partie gouvernementale ni des idées pour les pêches du futur.

J'aimerais bien qu'on commence à en parler. Cela représente 1,9 milliard, je voudrais m'assurer qu'on ne gaspille pas le 1,9 milliard pour en rester au même point. Le ministre nous a laissé l'impression, lorsqu'il a déposé son programme, qu'au bout de six semaines de consultations, nous en saurions plus. Je n'ai pas la date sous la main, mais les six semaines doivent achever. On arrive à la fin de la session parlementaire, dois-je en conclure que nous ne connaissons pas de nouveaux développements dans ces dossiers avant l'automne?

Je pense qu'il aurait été de bon aloi que le ministre donne les lignes de conduite avant la fin de la session parlementaire, de façon à orienter l'industrie et à poursuivre des discussions pendant l'été. Si on attend jusqu'à l'automne, il faudrait décider rapidement de ce qu'on fait avec les pêcheurs. Dans le programme du ministre, on parlait de projets communautaires, de projets environnementaux—l'expression *green project*—mais je tiens à rappeler qu'il est difficile de travailler sur l'environnement à la fin octobre. Il faudrait le prévoir tout de suite pour s'assurer qu'il y aura des choses mises de l'avant cet été.

Quand on parle de futur, il y a plus que ça aussi. Quelles structures d'industrie entend-on se donner? Le Québec et le Canada ont été dévouverts parce qu'on avait des ressources: le poisson, la morue. On l'a exploité d'une façon traditionnelle. Le premier moyen de conservation qu'on avait, c'était de le saler et de le faire sécher, la conservation était bonne. On le fait encore ce produit, mais c'est un produit spécialisé. Il y a d'autres poissons. À l'avènement des congélateurs, je l'ai déjà mentionné, on a produit du bloc de morue congelé, mais il y a encore d'autres espèces qu'on n'a pas exploitées.

La tendance des marchés présentement va vers le poisson frais. Il faut donc manipuler de plus petits volumes de poisson, mais le consommateur, en échange, est prêt à payer un peu plus cher.